



Monsieur Mars DI Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg



Luxembourg, le 27 mars 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias au sujet de la Société Européenne des Satellites (SES) et le rôle des administrateurs représentants de l'Etat luxembourgeois.

L'Etat luxembourgeois ensemble avec la SCNI et la BCEE détient 33,3% des droits de vote dans le capital de SES. Le gouvernement a également le droit de proposer un tiers des membres du Conseil d'administration, soit 6 administrateurs sur un total de 18.

Le 11 février 2018, l'opérateur privé luxembourgeois de satellites de télécommunications a annoncé le départ de son directeur général et de son directeur financier.

Le cours de bourse de l'action SES, qui a perdu deux-tiers de sa valeur les trois dernières années, a continué de chuter après l'annonce de ces démissions. Cette baisse est un signe manifeste que les marchés financiers s'interrogent sur la stratégie et les perspectives de cette société. Les actions B (non cotées en bourse) détenues par l'Etat, la SNCI et la BCEE ont également connu une perte de valeur très significative.

Les dividendes à encaisser par l'Etat et les établissements publics baisseraient de 40 millions d'euros suivant les propositions de dividendes faites à l'assemblée générale. Par ailleurs, beaucoup de particuliers luxembourgeois détiennent des actions de la société dans leur portefeuille et connaissent eux aussi des pertes significatives.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias :

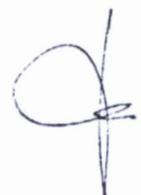
- Comment le Premier Ministre, ayant dans ses attributions le secteur des médias et des communications, et dont des conseillers sont représentés au Conseil d'administration de SES, voit-il ces développements ?
- Quel est l'impact de la baisse significative du dividende et de la valeur de la participation détenue sur les finances publiques ?
- Pourquoi un poste d'administrateur, revenant à l'Etat luxembourgeois, a-t-il été laissé vacant ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'LM' followed by a horizontal line.

Laurent Mosar

Député

A small, handwritten mark or signature in black ink, consisting of a single, stylized character that resembles a lowercase 'f' or a similar symbol.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre des Communications et des Médias

Personne en charge du dossier:  
Josiane MEYSENBURG  
☎ 247 - 86710

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le :  
04 MAI 2018

Monsieur  
Fernand ETGEN  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le - 3 MAI 2018

**Objet :** Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias, à la question parlementaire n°3731 du 27 mars 2018 de Monsieur le Député Laurent MOSAR au sujet « Rôle des administrateurs représentants de l'Etat luxembourgeois dans la Société Européenne de Satellites (SES) ».

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire n° 3731 du 27 mars 2018 de Monsieur le Députée Laurent MOSAR.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre des Communications  
et des Médias

Xavier Bettel

**Réponse de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire no 3731 du 27 mars 2018 de Monsieur le Député Laurent Mosar**

---

L'évolution des résultats financiers d'SES et de son cours en bourse sont suivis de près par le gouvernement, à la fois parce que l'Etat est actionnaire et parce que la société est un des fleurons de l'économie luxembourgeoise.

Il y a lieu de rappeler d'emblée qu'SES, comme d'ailleurs tout le secteur des satellites de communications, se trouve dans une phase profonde de transformation liée au progrès technologique et à la numérisation des systèmes de communication, ce qui suscite de nombreuses interrogations.

Ces interrogations sont également reflétées dans les cours de bourse de tous les opérateurs de satellites.

SES, soutenue dans cette démarche par l'Etat actionnaire, doit rechercher de nouveaux relais de croissance, **ce qu'elle continue de faire** en investissant de manière conséquente dans des satellites de nouvelle génération qui devront permettre la **diversification** dans les domaines de croissance comme la connectivité Internet dans l'aviation civile ou dans les navires et les services gouvernementaux notamment.

Lors de l'assemblée générale du 5 avril, SES a informé ses actionnaires sur la situation financière de la société et le nouveau CEO Monsieur Steve Collar a exposé la stratégie de diversification.

Les responsables de la société ont répondu en détail aux nombreuses questions posées par les actionnaires et ont notamment exposé que les revenus liés à ces relais de croissance se trouvent en déphasage par rapport aux investissements programmés ou déjà réalisés, si bien que les résultats de la société s'en sont ressentis. Les responsables de SES sont confiants que la société se retrouvera sur son orbite de croissance dès la fin de cette année-ci.

Il y a lieu de retenir que suite aux explications fournies par les responsables de la société, l'assemblée a exprimé sa confiance envers la direction et le conseil d'administration de la société, toutes les résolutions ayant été votées à plus de 90% des votes exprimés.

Quant au deuxième volet de la question, il y a lieu de noter que l'impact de la réduction du dividende se fera ressentir au niveau de la trésorerie de l'Etat par une moins-entrée de 17,7 millions en 2018 par rapport à 2017. Il n'en reste pas moins que SES versera un dividende substantiel de 26 millions € à l'Etat en 2018. Le dividende avait augmenté de 10% l'an pendant de nombreuses années et il revient en 2018 au niveau de 2011.

Quant au troisième volet de la question, il y a lieu de retenir que l'assemblée générale a voté avec une très large majorité à la demande des actionnaires privés une réduction du nombre des administrateurs de 18 à 15. L'influence des actionnaires publics ne s'en trouve cependant pas affectée dans la mesure où les statuts de la société précisent que les actionnaires de la catégorie B (les actionnaires publics) doivent détenir un tiers des mandats (soit 5 sur 15 au lieu de 6 sur 18).